



Monsieur
Eric Portier
Président du Conseil municipal
Grand-Saconnex

Monsieur le président, cher Eric,

Je me permets d'utiliser la voie épistolaire dont le contenu sera lu en début de séance, car je ne souhaite pas que mon propos se perde dans les volutes nocturnes du point « communications et divers ». Mon objectif est que les citoyennes et les citoyens qui liraient le procès-verbal de notre réunion du 14 novembre ne restent pas sur un jugement diffamatoire du rôle des Verts de ce Conseil. A la page 103 de ce procès-verbal, M. Böhler se permet de considérer comme irresponsables les personnes qui voteraient contre le budget 2012. Je récusé avec véhémence l'étiquette d'irresponsabilité que le PLR cherche à nous coller dans le dos.

Trouvez-vous irresponsable:

- De demander que la commission des finances puisse juger de la pertinence des lignes budgétaires qu'on lui demande de voter sur la base de décisions étayées par les commissions spécialisées ?
- De refuser de voter des enveloppes financières sans contenu, qui finissent souvent par ne pas être dépensées ?
- De donner une impulsion en direction d'attitudes d'économie d'énergie à travers une légère pression sur les budgets correspondants ?
- D'apporter une contribution, même infime, à la maîtrise des charges diminuant le train de vie du Conseil municipal ?

Notre responsabilité face aux citoyennes et aux citoyens de cette commune est de contrôler un minimum l'hégémonie que le PLR cherche à imposer à la fois sur les instances exécutives et délibératives. Malgré les leçons de morale que ce parti dispensera certainement encore, nous continuerons à assumer ce rôle et nous espérons que d'autres nous accompagneront.

Avec mes respectueuses salutations,



Pierre Eckert
Chef de fraction



Motion

Présentée au Conseil municipal du 5 décembre 2011

Accueil des jeunes au Pommier

Considérant :

- La question de Lisa Mazzone lors de la séance du Conseil municipal du 14 novembre 2011 :
« Mme MAZZONE remarque que depuis le début de l'urbanisation du quartier du Pommier, de nombreuses familles avec de jeunes enfants ont intégré cette partie de la commune. La population préadolescente et adolescente va devenir passablement importante dans les prochaines années. Elle aimerait savoir quelles mesures à moyen et à long terme sont prévues en vue de la prise en charge des préadolescentes, préadolescents, adolescentes et adolescent au Pommier, qu'elles soient d'ordre périscolaire, récréative ou culturelle et si de nouvelles infrastructures sont prévues. » (extrait du PV soumis à approbation)
- La réponse de Madame la Conseillère administrative Elizabeth Böhler :
« Mme BÖHLER informe que beaucoup de choses ont été ou vont être mises en place, grâce notamment aux TSHM. Cependant, le Conseil administratif n'a pas la vision d'un quartier, mais de l'ensemble de la commune. Il y a un Centre de Loisirs et cela ne se fait pas vraiment d'en construire un deuxième, pas plus que de faire un deuxième stade. »
Puis :
« Mme BÖHLER répond que la Maison de la famille est prévue au Pommier. C'est un concept relativement nouveau à Genève, différent d'un Centre de loisirs. La Commission des affaires sociales aura l'occasion de développer ce concept. » (extraits du PV soumis à approbation)
- Le projet de Maison de la famille élaboré par la Commission cantonale de la famille qui définit, dans son rapport d'activité 2010, les objectifs suivants :
 - « Informer, orienter et accompagner les parents pour toute demande ou question concernant le quotidien des familles à Genève.
 - Soutenir et favoriser l'épanouissement de la famille en créant un centre d'information et de formation, d'accueil, d'écoute et de détente, pour tous les âges de la vie en relation avec la famille.
 - Soutenir les familles dans l'accès à leurs droits (information, explications des décisions les concernant) mais aussi aide à la responsabilisation parentale dans l'éducation des enfants. »

Force est de constater que la réponse apportée, aussi intéressante soit-elle, ne répond pas à la question posée.

En effet, aucune mesure ou infrastructure spécifiques ne sont prévues, à moyen et à long terme, pour la prise en charge des préadolescent-e-s et des adolescent-e-s du quartier du Pommier, qu'elles soient d'ordre périscolaire, récréatif ou culturel.

Les motionnaires demandent par conséquent au Conseil administratif de :

Mettre en place un lieu d'accueil et d'encadrement pour les jeunes entre 10 et 18 ans dans le quartier du Pommier, avec des activités différentes selon les catégories d'âge.

Cette nouvelle structure pourra prendre place dans la ferme du Pommier, qui est en cours de réaffectation.

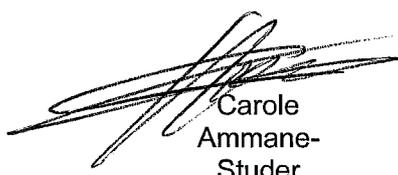
Par souci d'économie de moyens, cette nouvelle structure pourra être une antenne du Centre de loisirs de la commune.

Argumentaire complémentaire:

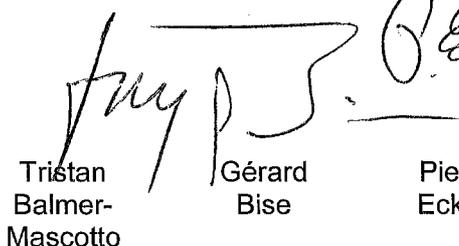
Lors de la création d'un nouveau quartier, comme celui du Pommier, de nombreuses familles avec des enfants en bas âge viennent s'installer. Ainsi, les enfants du quartier grandissant, le nombre de jeunes entre 10 et 18 ans deviendra bientôt relativement important. Pourtant, aucun lieu spécifique n'est prévu pour les accueillir et les encadrer, alors que miser sur les activités et l'encadrement de la jeunesse assure le lien social indispensable pour permettre à un maximum de jeunes de trouver leur place dans la société et est une bonne prévention de la petite délinquance.

Par ailleurs, une ville de près de 12'000 habitant-e-s, traversée par une route à grande circulation, est inévitablement constituée de quartiers distincts avec des besoins différents. Il nous faut aujourd'hui reconnaître ce principe afin de mettre en place une politique sociale cohérente et convenant aux habitant-e-s.

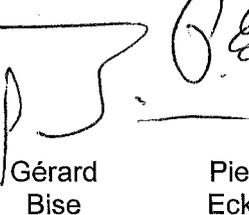
Enfin, encadrer les jeunes est bénéfique à la cohésion du quartier du Pommier, et par conséquent à celle de la commune.



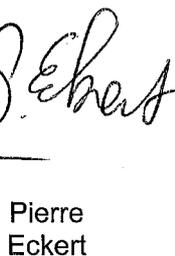
Carole
Ammane-
Studer



Tristan
Balmer-
Mascotto



Gérard
Bise



Pierre
Eckert



Laurent
Jimaja



Lisa
Mazzone



RESOLUTION

CONCERNANT LA LIAISON AÉROPORT PAR LE TRAM GRAND-SACONNEX – FERNEY-VOLTAIRE

- Vu l'enquête publique publiée dans la Feuille d'avis officielle du 5 octobre 2011, concernant un projet de modification du plan annexé à la loi sur le réseau des transports publics du 17 mars 1988 (H 1 50)
- Vu l'article 4, alinéa 4 qui prévoit que les projets de modification du plan du réseau sur rail à écartement métrique sont également soumis pour avis au Conseil municipal des communes concernées et que le Conseil municipal doit se prononcer sous forme de résolution dans un délai de 45 jours à compter de la communication du projet à la commune
- Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire et de la mobilité du 21 novembre 2011,

le Conseil municipal

sur proposition du Conseil administratif

décide

par 21 « oui », soit à l'unanimité des membres présents,

- d'approuver l'étude de la liaison de l'aéroport par le tram Grand-Saconnex-Ferney-Voltaire ;
- de s'opposer fermement à un tracé qui passerait par l'allée des Marronniers- Parc Sarasin Palexpo) – Aéroport ;
- que le tracé rectiligne, en rouge sur la carte proposée, est purement indicatif d'un principe de liaison avec l'aéroport et ne revêt aucun caractère contraignant ;
- d'insister sur le fait que l'objectif du tram Grand-Saconnex - Ferney-Voltaire (voie principale) de relier Ferney-Voltaire avec un « P + R » avant et après la frontière soit maintenu ;
- de demander que la réflexion à venir sur le tracé proprement dit du tram aéroport tienne compte du futur développement du quartier de la Susette, des besoins de l'hôtel adjacent, de l'éventuelle future caserne des pompiers, de Palexpo, de l'Arena et enfin de l'aéroport ;
- d'insister aussi sur la souffrance communale, en terme de circulation de transit sur toutes ses routes et ses chemins, dénoncée de longue date par tous.

Malgré la priorité donnée à la Route des Nations par rapport au tram Grand-Saconnex Ferney-Voltaire, le Conseil municipal souhaite vivement que les études du tram avancent en parallèle afin de trouver le plus rapidement possible la bonne solution pour tous.

Le Grand-Saconnex, le 5 décembre 2011



RESOLUTION

CONCERNANT LE PLAN DIRECTEUR CANTONAL 2030

-
- Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire et de la mobilité du 28 novembre 2011,

le Conseil municipal

sur proposition du Conseil administratif

décide

par 15 « oui », 5 « non » et 1 abstention,

- **de refuser le plan directeur cantonal 2030 tel que proposé,**
- de relever le déséquilibre évident déjà existant et accentué par le PDCn 2030 entre la rive gauche et la rive droite du lac en terme d'urbanisation, de risque, de densité de l'habitat et des entreprises,
- de reconnaître les efforts considérables du Grand-Saconnex en matière de logements et équipements publics ces dernières années,
- de rappeler que d'importants projets sont déjà planifiés : Morillon-Parc, le Fonds Mondial et le quartier de la Susette,
- de refuser en bloc « l'extension urbaine à dominante habitation sur le secteur villa » et plus précisément sur le mail sud de l'aéroport,
- d'admettre une densification naturelle de la zone villa, de cas en cas et à proximité des axes existants, à travers un projet global cohérent et respectueux du patrimoine bâti et naturel,
- d'accepter le principe de déclassement de la zone agricole du Pré du Stand et du Grand Pré qui sera affectée à l'extension de la zone sportive. Selon le résultat des études de bruits, elle pourrait recevoir également du logement et des activités.
- de refuser « l'extension urbaine à dominante activité » le long de l'autoroute mais de l'accepter en couverture de l'autoroute,

- de refuser « l'axe structurant » sur le mail sud aéroport et de demander qu'il soit avantageusement remplacé par un prolongement de « la promenade des parcs » reliant Cornavin et l'aéroport,
- de confirmer sa volonté de voir se réaliser la Route des Nations, en tunnel sur l'intégralité de son tracé, soit de la jonction autoroutière jusqu'à l'avenue Appia et demande qu'elle soit traitée comme « une pénétrante »,
- de confirmer la nécessité d'un tram Grand-Saconnex-Ferney-Voltaire et de relever que son tracé suscite encore des questionnements,
- d'insister pour que l'aspect paysager de la route de Ferney soit absolument préservé lors de l'installation du tram,
- de demander qu'une étude des besoins de la clientèle potentielle du tram soit menée ou communiquée,
- de demander et de souligner l'urgence d'installer un «P+R » et un « P + B » de part et d'autre de la frontière,
- de demander que la « voie verte d'agglomération » qui longe la route de Ferney et s'arrête à l'entrée du Grand-Saconnex soit reliée à la « voie verte d'agglomération » qui est tracée depuis le centre ville jusqu'à Gex (France),
- d'accepter le bouclage CFF aéroport – Cornavin mais uniquement en tunnel sur tout son tracé.
- de demander que soit enterrée la ligne à haute tension ALPIQ,
- de demander que les eaux de ruissellement de l'aéroport bénéficient d'une attention particulière afin d'éviter les problèmes de pollution des cours d'eau alentours,
- de demander que la carte des nuisances en terme de bruit et de qualité d'air relative à l'exploitation de la zone aéroportuaire soit mise à jour et intégrée au PDCn 2030,
- d'insister pour que tout projet d'urbanisation sur le territoire communal soit mené en concertation et en partenariat avec les autorités communales,
- que la ville du Grand-Saconnex s'opposera au déclassement de la campagne Tournay (commune de Pregny-Chambésy) ainsi qu'à celui de la zone de Colovrex (commune de Bellevue).